

ENTRETIEN. Dans « La violence faite aux autres » (Les éditions du Sonneur), l'avocate pénaliste raconte la brutalité judiciaire. Saisissant.



PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS BASTUCK

Le Point : Votre livre commence par un souvenir entêtant : vous attendez votre tour avec votre cliente devant le cabinet d'une juge d'instruction. Vous entrez et, au moment où le gendarme désentrape celle que vous défendez, vous entendez les cris d'une autre femme qui hurle dans le couloir qu'elle ne veut pas aller en prison. La juge ferme la porte et dit à votre cliente : « Pas de ça avec moi, madame. J'ai le pouvoir de vous faire mal, cela s'appelle le monopole de la violence légitime. » Vous venez de prêter serment et vous n'avez jamais oublié cette séquence...

Marie Dosé : À cet instant, je me suis surtout demandé comment cette notion de « monopole de la violence légitime », galvaudée, dégradée par certains en quasi-slogan, avait pu surgir dans la bouche de cette juge face au visage terrorisé d'une femme tout juste désentravée. Cette question ne m'a jamais quittée. Je n'imaginai pas qu'un magistrat puisse, avec aussi peu de scrupules, évoquer devant moi, avocate, son prétendu « pouvoir de faire mal ». A cet instant précis, cette juge n'exerçait pas sa fonction ; elle abusait et se délectait de son pouvoir.



Il y a le choc carcéral, nos violences de la procédure gâtent au fil de la garde à s'excuser de « sentir immédiate ; « les rictus de dégoût » de certains magistrats ; « la petite cérémonie sadique » du mandat de dépôt à la barre...

prisons indignes, mais aussi la pénale : « les corps qui se voient et les justiciables qui sont mauvais » en comparution

Par essence, l'acte de juger est violent et se suffit – ou devrait se suffire – à lui-même. Chaque année, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes sont jugés en comparution immédiate après avoir macéré pendant des heures, parfois des jours, dans la crasse des cellules, humiliés et renvoyés à la conscience de leur propre déchéance. Comme s'il fallait d'abord les abaisser pour pouvoir ensuite les condamner. Des milliers de gardés à vue sont conduits devant leur juge d'instruction dans le même état, entravés et déjà atteints dans leur dignité. Pourquoi persister, au cours même de l'audience, dans cette logique d'humiliation ? Pourquoi s'acharner à rabaisser encore, au risque de voir la justice se muer en machine à broyer plutôt qu'en autorité qui juge ?

Comme nombre de mes confrères, je constate que la justice est de plus en plus indifférente à l'humanité de ceux qu'elle juge. Certes, elle manque de moyens. Mais elle

semble surtout ériger, entre elle et les justiciables, un mur de plus en plus infranchissable. Comme si le fait de les atteindre, s'efforcer de les écouter, chercher à les connaître ou à comprendre ce qu'ils ont à dire revenait à les victimiser.

La justice fait aussi du mal aux victimes, selon vous. Vous racontez l'histoire d'Ines, une jeune fille victime de viols collectifs qui, neuf mois après avoir dénoncé les faits, et alors que rien n'a bougé, en vient à se dire qu'elle n'aurait pas dû porter plainte. Faute d'effectifs, le commissariat qui a enregistré sa déposition mettra quinze mois pour interpellier les auteurs, compromettant sa sécurité...

Ines était mineure. Dans ce parcours judiciaire qui tient du chemin de croix, elle a beaucoup perdu. Elle a dû quitter son école, sa famille, sa maison, parce que la justice n'avait pas les moyens d'interpeller les mis en cause, pourtant identifiés. Un jour, un policier a expliqué, devant elle, devant moi, que les Jeux olympiques retarderaient les interpellations de plusieurs mois. J'ai baissé les yeux de honte.

« Tout ce qui, au début de ma carrière, me révoltait et me bouleversait en vient à glisser sur moi » : l'accoutumance au pire est-elle une fatalité ? La joie et l'espérance n'ont-elles aucune place dans ce métier ?

Cette « accoutumance » est sans doute une manière de me protéger. Après vingt-cinq ans de barreau, je ne suis plus certaine que d'une chose : jamais l'univers judiciaire n'a ta briqué autant de violence : jamais magistrats et avocats n'ont été aussi défiants les uns envers les autres, et jamais la justice n'a paru aussi fragile. La joie et l'espérance demeurent, oui, mais elles viennent toujours ou presque de celles et ceux que l'on défend, pas de l'institution. Cette profession nous fait encaisser quatre-vingt-dix-neuf coups pour une caresse. Mais cette caresse a une saveur que rien n'égale. C'est pour elle que l'on continue.

**« Jamais magistrats et avocats
n'ont été aussi défiants
les uns envers les autres. »**

Soupçonnée d'avoir dissimulé un ordinateur appartenant à votre ancien client le comédien Philippe Caubère, dans la procédure mettant celui-ci en cause pour viol en 2018, vous avez été placée en garde à vue avant d'être mise en examen le 8 octobre 2025... Cette violence judiciaire que vous dénoncez, estimez-vous l'avoir vous-même subie ?

J'ai terminé d'écrire *La Violence faite aux autres* trois mois avant la violence judiciaire qui m'a été faite. Je n'en parlerai donc pas à ce stade. Je sais juste ce que je paie, dans une société où l'avocat est de plus en plus considéré comme le complice de ceux qu'il défend. Ce n'est pas à moi de clamer mon innocence, c'est à la justice de la reconnaître. Et elle le fera. J'attends simplement qu'elle fasse son travail.

Votre action pour le rapatriement des enfants prisonniers des camps de Syrie occupe de nombreuses pages du livre. L'Ukraine, pays en guerre, a rapatrié ses enfants, comme nos voisins européens. Pas la France, dont une centaine d'enfants attendent toujours d'être rapatriés, « comme si l'on voulait leur faire payer les crimes de leurs parents ». « Cette attitude, écrivez-vous, dit beaucoup sur ce que nous sommes devenus. » Que voulez-vous dire ?

Que nous avons abjectement failli et fait preuve de la pire des lâchetés. Tout aurait dû être tenté pour sauver ces enfants qui, en février 2019, représentaient en tout et pour tout l'équivalent de dix classes de maternelle. Mais à force de renoncements et de tergiversations, un tiers d'entre eux se trouve encore derrière des barbelés. Ceux qui ont été rapatriés ont eux aussi attendu trois ou quatre ans dans des camps de prisonniers, en zone de guerre. Autrement dit, toute leur enfance.

Notre pays, qui donne des leçons à la terre entière, a été condamné à maintes reprises par le Comité international des droits de l'enfant, le Comité contre la torture et la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir refusé de porter secours à des enfants qui n'avaient choisi ni de naître ni d'être emmenés en Syrie. Certains sont devenus majeurs et viennent d'être transférés en Irak. Ils y sont enchaînés, maltraités et frappés.

Alors, oui, j'ai honte. De ce qui a été fait et du silence qui a rendu tout cela possible.

Le livre mêle les histoires de vos clients à des séquences plus intimes sur le combat que votre mari mène à vos côtés contre le cancer. Pourquoi ce choix ?

Ce n'est pas un choix. J'ai écrit ce livre comme un exutoire, parce que je ne pouvais plus contenir la violence qui m'entourait. Et parmi elle, il y avait celle faite à Marc. Celle de la maladie, entrée dans notre vie par effraction, sans prévenir. J'ai longtemps hésité à publier ces fragments plus intimes. Mais Marc, l'époux et l'éditeur, m'a encouragée et confortée dans cette décision. Je crois que nous en avons besoin, tous les deux. ●

La Violence faite aux autres, de Marie Dosé (Éd. du Sonneur, 224 p., 19 €).